

DECLARATION LIMINAIRE
COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 03 OCTOBRE 2014

Les élus FO DGFIP 85 pour ce CTL:
Sébastien BENARD, Sébastien LIEVRE, Stéphane OLLIER et Philippe VALOT
Experts : Frédéric FAUCHARD et Patrice VIEMON

Mr Le Président, Mrs Les Directeurs,

Comme nous vous l'avons déjà lu lors du CHS-CT de ce lundi, il s'avère qu'à chaque réunion, vous indiquez aux représentants des personnels que les revendications nationales lues dans nos déclarations liminaires ne sont pas de vos compétences. Par conséquent, nous allons faire en sorte de rester sur des sujets locaux afin d'espérer des réponses !

Depuis de nombreuses années, les différents services de la DDFIP de Vendée sont soumis à rude épreuve, ce que constatent chaque jour lors de leurs visites dans les différents services les représentants FO DGFIP 85.

A l'ordre du jour de ce CTL figure notamment la réorganisation des PCE « pôles de Contrôle et d'Expertise » du Département. Cette réorganisation aura malheureusement les mêmes conséquences que toutes les précédentes, à savoir le déplacement forcé des collègues désirant suivre leurs missions ou pour les autres une réaffectation sur résidence sur des emplois qu'ils ne souhaitent pas forcément exercer... Vous osez écrire vouloir éviter l'isolement de certains agents alors que c'est vous même qui avez laissé ces agents s'isoler en affectant personne sur ces résidences ! Et rien ne semble indiquer que la qualité du service rendu sera meilleure avec cette nouvelle organisation, contrairement à ce que vous allez tenté de nous faire croire... Elle ne vous permettra que de pouvoir plus facilement supprimer des emplois dès que l'occasion vous en sera donnée !

Depuis l'annonce de la démarche stratégique et du plan triennal élaboré par les Directions locales, nous sommes inquiets devant la multitude de réorganisations en discussion entre la Direction Générale et les Directions Départementales. Quel ne fut pas notre étonnement d'apprendre que dans certains départements voisins des fermetures définitives de Trésoreries rurales étaient annoncées dans la presse pour le 01/01/2015 alors même que les Maires concernés et les représentants des personnels n'avaient pas été consultés. Nous n'osons imaginé que de telles pratiques pourraient voir le jour en Vendée, faute de quoi notre réaction ne pourrait être que violente face à une politique du fait accompli ! Rassurez nous donc sur ce point car ces méthodes semblent se répéter sur tout le territoire.

Lorsque nous abordons ces dernières années le devenir du réseau, vous nous répondez systématiquement que rien n'est finalisé mais que la réflexion continue... Et ne venez pas nous provoquer ici dans cette instance en nous expliquant que ce sont les personnels travaillant dans ces trésoreries rurales qui réclament ces fermetures car si l'administration leur donnaient les moyens humains suffisants, les difficultés quotidiennes auxquelles ils sont confrontés n'existeraient pas.

Les mauvaises conditions de travail de ces structures, mais aussi de tous les autres services, sont de votre responsabilité car c'est vous, qui tous les ans, supprimez des emplois. Certes, la Direction Générale ne vous

attribue pas d'effectif supplémentaire, mais rien ne vous empêche non plus d'en réclamer davantage à corps et à cri en dénonçant le manque de moyen à votre disposition. Nous serions d'ailleurs les premiers à vous soutenir dans cette démarche !

Nous avons été très surpris début septembre du mail adressé par vous-même à tous les chefs de services concernant les nombreuses sollicitations des médias souhaitant réaliser des reportages au sein des Centres des Finances Publiques. Le devoir de réserve est une règle à laquelle nous tenons tous bien naturellement, mais vous expliquez votre position par ces termes : « *Compte tenu de la période de charge que connaissent les agents et de la nécessité de les laisser exercer leurs missions sereinement, la Direction Générale a décidé de ne pas autoriser ce type de reportage au sein de nos services.* »

Pensez-vous vraiment Mr Le Président que votre souci de laisser les agents travailler sereinement est le motif principal de ce refus de laisser la presse faire son travail ? Ne pensez-vous pas plutôt qu'il serait très dérangeant pour vous d'admettre que nos services ne parviennent plus à assurer dans de bonnes conditions nos missions de service public, principalement parce que les insuffisances d'effectifs sont criantes partout ? Comment expliquer le désordre de la campagne de recouvrement de cette année dans certains services avec un afflux d'usagers aux guichets plus tôt que les années précédentes du fait de l'envoi plus rapide des avis et d'une multiplication des demandes de réclamations et de délais de paiement du fait des difficultés accrues rencontrées par les usagers ?

Les restrictions budgétaires successives de ces dernières années nous amènent à nous inquiéter sur le manque de moyens dont disposent tous les services ! Nombreux sont les collègues qui ne peuvent plus à ce jour obtenir certaines fournitures administratives pourtant utiles à l'exercice de leurs missions, leurs responsables leur expliquant ne plus avoir de fonds pour satisfaire leurs demandes. Nous vous avons donc réclamé en amont de ce CTL un point d'étape concernant l'exécution budgétaire 2014.

Nous vous avons aussi demandé de nous communiquer une situation actualisée des effectifs par service. Combien de départs prévisionnels en retraite sont comptabilisés à ce jour ? Le chiffre de 14 suppressions d'emplois nettes pour la fin d'année circulent dans de nombreux services ? Peut-être pourriez-vous nous confirmer ou non ce chiffre et nous dire, selon vous, quels sont les services dans lesquels vous estimez à ce jour avoir des marges de manœuvre pour désimplanter des emplois ? De notre point de vue, ces marges de manœuvre n'existent plus dans les services !

C'est pourquoi F.O.-DGFIP revendique et exige :

- **L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et l'abandon de la démarche stratégique,**
- **L'attribution des moyens humains et budgétaires nécessaires à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP et à l'amélioration concrètes des conditions de travail,**
- **La revalorisation immédiate de 8% du point d'indice et l'attribution de 50 points supplémentaires, l'augmentation du volume des promotions internes offrant de vraies perspectives de carrière.**